

Comment créer – modifier ou cesser son activité agricole

TOUT SE QU'IL FAUT SAVOIR POUR VOS DEMARCHES

Accompagnement aux formalités des Entreprises
BOURJAC Camille

drome.chambres-agriculture.fr









« Une activité agricole correspond à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique animal ou végétal »



C.A: Chambre d'Agriculture Bourg les Valence 04.75.82.40.00

C.C.I : Chambre des Commerces et de l'industrie Valence

04.75.75.70.00

M.S.A : Mutualité Sociale Agricole Valence

04.75.75.68.68



Votre activité dépend-elle de la Chambre d'Agriculture ?

TYPE D'ACTIVITE	Chambre Compétente	Régime social	Régime fiscal
Elevage d'animaux domestiques ou de bétail avec maitrise du cycle de production	C.A	MSA	B.A
Production végétale (fourragère – céréalière – maraichère –arboriculture, viticulture, horticulture, pépinière) avec maitrise du cycle de production	C.A	MSA	B.A
Loueur de foncier	C.A si déclaration simultanément de cessation	MSA	Revenu Foncier
Activité dans le prolongement de l'exploitation (transformation de produits issus de la ferme)	C.A	MSA	B.I.C
Vente d'électricité dans la prolongation de l'activité agricole	C.C.I (pour les individuel) – C.A (pour les société)	URSSAF	B.I.C
Entreprise de Travaux Agricoles	C.C.I	MSA	B.I.C
Entreprise de jardins espaces verts, paysagistes	C.C.I	MSA	B.I.C
Tourisme rural	C.A (ayant pour support de l'exploitation agricole) – C.C.I	MSA	B.I.C
Sylviculture (propriétaire forestier exploitant)	C.A	MSA	B.I.C
Exploitant Forestier (achat – revente de coupes)	C.C.I	URSSAF	B.I.C
Cueillette sauvage	C.C.I	MSA	B.I.C

Pour les activités liées aux équins et asines, veuillez consulter notre service « accompagnement aux formalités des entreprises »





Ma démarche rentre dans quel cadre?

MODIFICATION

- •l'ouverture d'un nouvel établissement agricole dans une entreprise existante (j'ai déjà un numéro SIREN actif en nom propre);
- ·la modification du nom, du nom d'usage, du prénom;
- •le transfert de l'exploitation;
- ·la modification du domicile personnel
- ·la modification de nationalité
- •le changement d'adresse suite à la numérotation des voies;
- · l'ajout d'un nom commercial;
- un arrêt d'activité avec conservation de parcelle de subsistance ou de stock.

CESSATION

- L'arrêt d'activité inclut l'absence de surface de subsistance, aucun stock et aucun paiement à percevoir après l'arrêt d'activité.
- APRES CETTE FORMALITE, MON SIRET EST RADIE: IL EST INACTIF

CREATION

- Je n'ai jamais eu de numéro SIRET en nom propre
- J'ai déjà eu un numéro SIRET en nom propre, qui est inactif à ce jour





Des choix juridiques, fiscaux et sociaux importants à ne pas négliger

- 3 POSSIBILITES DE REGIMES D'IMPOSITION: MICRO-BA – FORFAIT REEL OU SIMPLIFIE
- LE REGIME FISCAL DEPEND DE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRE
- 2 REGIMES DE TVA: LE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE OU LE REGIME SIMPLIFIE AGRICOLE
- Pour davantage de renseignement:
- I:\1Bureautique\02_Services_Publics_Progr
 ammes\0204_CFE\26\COMMUNICATIO
 N\REGIME SOCIAUX ET FISCAUX.pptv

fiscal



- 3 STATUTS SOCIAUX EXISTENT: SUIVI PARCELLAIRE - COTISANT SOLIDAIRE -CHEF D'EXPLOITATION
- DEFINI PAR LA MSA EN FONCTION DE VOS SURFACES ET PRODUCTIONS, DE VOTRE ACTIVITE ET DU NOMBRE D'HEURES POTENTIEL DE TRAVAIL
- Pour davantage de renseignements: rapprochez-vous de la MSA ou du service P.A.I de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

social



- Entreprise individuelle;
- Société: GAEC / SCEA / EARL / Etc
 Pensez à vous rapprocher d'un juriste ou d'un notaire;
- Pour davantage de renseignement
- I:\1-Bureautique\02_Services_Publics_Progr ammes\0204_CFE\26\COMMUNICATION \REGIME SOCIAUX ET FISCAUX.pptx

juridique



Pensez-y: la Chambre d'Agriculture de la Drôme vous propose de nombreuses formations sur ces thématiques

https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/formations/

Renseignements et inscription auprès de Isabelle DEBERNARDI au 04 27 24 01 58





POUR VOUS AIDER DANS CES CHOIX, ON VOUS ACCOMPAGNE



Lors d'une création: le Point Accueil
Installation vous accompagne dans vos 1^{er}
démarches

Contact: Nadège MONTEIL 04.27.24.01.86

@:

https://extranet-drome.chambresagriculture.fr/installation-transmission/sinstaller-enagriculture/sinformer-au-point-accueil-installation/



Lors d'une cessation: le Point Accueil
Transmission vous accompagne pour anticiper
votre départ en retraite et la transmission de votre
exploitation

Contact: Nathalie GAY 04.27.24.01.61

@:

https://extranet-drome.chambresagriculture.fr/installation-transmission/transmettreson-exploitation/se-preparer-a-transmettre/

Le service entreprise vous accompagne dans le chiffrage de votre projet Contact: Nathalie GAY au 04.27.24.01.61





Je réalise ma formalité sur le Guichet Unique Electronique de Formalités d'Entreprise

<u>1er étape</u>: je me rends sur le site internet Guichet Unique des Entreprises <u>https://procedures.inpi.fr/?/</u> Je privilégie l'utilisation d'un ordinateur plutôt que d'un téléphone portable.

2ème étape: je crée un compte ou je me connecte si cela est déjà fait;

3ème étape: je sélectionne la démarche que je souhaite réaliser;

4ème étape: je commencé ma démarche. Je prends le temps de répondre correctement aux questions, cela induit d'avoir réfléchi au préalable notamment pour les choix fiscaux. Ma démarche peut être interrompue et reprise à n'importe quel moment.

<u>5ème étape</u>: ma démarche est finie, ma déclaration est alors transmise aux organismes concernés tels que la MSA pour l'affiliation, le service des impôts, l'INSEE pour le numéro SIREN et SIRET, l'EDE selon l'activité de mon entreprise.

Je compte environ 1h30 pour la démarche.

Pour tout dysfonctionnement relevant du site internet, je peux contacter l'INPI au 01 56 65 89 98



La formalité sur le Guichet Unique vous semble compliquée: on vous accompagne!

Notre service Accompagnement aux Formalités des Entreprises vous accompagne dans vos formalités de CREATION – MODIFICATION – CESSATION sur rendez-vous téléphonique:

CESSATION	MODIFICATION	CREATION
55€ T.T.C	65€ T.T.C	80€ T.T.C

@: [mettre lien communication sur les accompagnement]

Attention: nous accompagnons uniquement les entreprises individuelles

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre permanence du mardi au jeudi, de 9h00 à 12h15 au 04.75.82.40.00.



En résumé

00

'installer, en agriculture



VOUS

DECLARANT

Déclaration des informations



Information validée -**Attribution** statut social

GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES

Greffe (attribution d'un extrait K-BIS) uniquement pour les SOCIETES



INSEE Répertoire des entreprises

Attribution d'un numéro SIREN/ d'un numéro SIRET et d'un code APE

> **ORGANISMES DESTINATAIRES** Services des Impôts Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) -Douanes



Attention: selon le type de démarches, prévoir des formalités supplémentaires



Service « Accompagnement aux Formalités des Entreprise »

Valérie FRANCOIS – Camille BOURJAC

Téléphone: 04.75.82.40.00

@: cfe@drome.chambagri.fr

Horaire d'ouverture: mardi, mercredi et jeudi de 9H00 à 12H15

 $drome.chambres\hbox{-} agriculture.fr$







